

Conditions particulières du Contrat de fourniture de GPL pour un Client professionnel

1/2

ADRESSE DE LIVRAISON

Désignation : . Nom ou raison sociale : **RESTAURANT LA TRINQUETTE**

Adresse : **MME DELMAS LAURENCE, ILE DE PORT CROS**

Code postal : **83400** Ville : **HYERES**
Pays : **France**

Contact :

Fixe :

Mobile : **06 81 45 48 04**

E-mail : **fdecabarrus@gmail.com**

ADRESSE DE FACTURATION

Désignation : . Nom ou raison sociale : **RESTAURANT LA TRINQUETTE**

Adresse : **MME DELMAS LAURENCE, ILE DE PORT CROS**

Code postal : **83400** Ville : **HYERES**
Pays : **France**

Fixe :

Mobile : **06 81 45 48 04**

E-mail :

RESUME CONTRACTUEL

Durée du contrat : **3 ans**

Consommation prévisionnelle : **2,50 tonnes/an**

Stockage :

Réservoir	Nombre
CITERNE AERIENNE de 1000 Kg	1
TELEJAUZE GSM	1

Frais liés au(x) réservoir(s) : 750,00 € NET

Tarifs à la souscription

→ **GAZ Propane : 2045,00 € HT/T - 2533,56 € TTC/T**

Selon indexation barème

Le montant TTC comprend le prix du gaz HT, la TICPE et la TVA

Stockage : Dépôt de garantie à **300,00 € NET**

LIVRAISON FACTURATION

Livraison à l'initiative du Fournisseur

Facture de gaz : **Au titre de chaque livraison**

Mode de règlement des factures : **Prélèvement automatique en 3 fois**



TARIFICATION DU GAZ :

N° du Barème : 15/AZSPRO

Un exemplaire du barème en vigueur à la date de signature du contrat est remis au client qui reconnaît expressément que ce barème pourra évoluer à la hausse ou à la baisse pendant toute la durée du contrat.

Prix du gaz :	2045,00	€ HT / tonne			
T.I.C.P.E. : (Loi de finance 2019)	66,30	€ HT / tonne	soit	2533,56	€ TTC / tonne
					TVA : 20,00 %

MATERIEL DE STOCKAGE :

Dépôt de garantie à 300,00 € NET

Montant du barème au jour de la souscription : 2045,00 € HT/T

Frais de reprise réservoir : Conformément à l'article 8 – Durée et Fin des conditions générales de vente, les frais de retrait de(s) réservoir(s) sont de 300,00 € HT, soit 360,00 € TTC.

Clause de propriété : le FOURNISSEUR conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de la présente clause de remise d'un titre créant une obligation quelconque de payer (traite ou autre). Tout défaut de paiement pourra entraîner la revendication des biens. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert au client des risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.



Je m'oppose à ce que la société Antargaz utilise les données personnelles me concernant pour m'envoyer des actualités et offres promotionnelles concernant ses produits et services dans le domaine de l'énergie.



En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente, référencées MOD-2031A (01-2023) ainsi que la Charte de Protection des Données Personnelles des clients professionnels. Le Client reconnaît que lui sont remis ce jour, en plus des présentes conditions particulières, les conditions générales de vente, la notice de sécurité ainsi que le barème en vigueur au jour de la souscription du contrat.

La souscription du présent contrat vous a été proposée par voie numérique. Sa validité est donc soumise à l'utilisation du support sécurisé et certifié de signature électronique d'ANTARGAZ.

Nom et qualité du signataire:

Signé électroniquement
Le 12/12/2023 à 12:41 par
fdecabarrus@gmail.com
0681454804



Laurence Le Guilloux
Directrice Relation Client